

LES DÉFENSEURS DE L'ENVIRONNEMENT, ÇA FAIT PEUR !

(aux gouvernements libéraux)

Extraits d'une lettre d'information de ATTAC

Ce 24 février 2024 à 18h30, plus d'une centaine d'activistes d'Attac ont pris part au déploiement d'une immense banderole sur la façade du futur hôtel LVMH sur laquelle on pouvait lire « Tax the Rich ».

Un groupe s'est infiltré dans un échafaudage pour accéder au toit afin de déployer le message et déverser des faux-billets de 60 milliards, une somme qu'Attac propose de récupérer en **imposant mieux les ultra-riches et les multinationales**.

Un autre groupe a pris le temps d'expliquer les raisons de cette action et les revendications d'Attac aux passant-es et aux touristes par le biais de prises de paroles de partenaires associatifs et syndicaux et distribution de tracts.

Cette action, sans dégradation et sans violence, a fait l'objet d'une répression disproportionnée : le rassemblement devant l'hôtel Vuitton a été nassé par la police et trois activistes ont été interpellés. Leur garde à vue a été prolongée dimanche, portant ainsi à 48h la durée de leur détention pour une action pourtant symbolique.

... En déployant le message géant « Tax the Rich » sur la façade de ce futur hôtel, nous appelons à ce que les plus riches paient enfin leur juste part d'impôt (voir notre article : « **Pourquoi s'en prendre à Bernard Arnault ?** »)

Extraits d'un article du Monde daté 16/02/2024

https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/02/15/militants-pour-le-climat-des-actions-de-plus-en-plus-criminalisees-au-royaume-uni_6216646_3244.html

Militants pour le climat : des actions de plus en plus criminalisées au Royaume-Uni

A ce jour, quelque 120 activistes pour le climat ont été emprisonnés au Royaume-Uni. Plusieurs lois successives des gouvernements conservateurs ont permis d'introduire de nouvelles infractions, restreignant le droit de manifester. (...)

Depuis 2022, les gouvernements conservateurs britanniques successifs ont fait adopter un arsenal de lois criminalisant tellement les actions pacifiques des activistes climat que Michel Forst, le rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs de l'environnement, a fait part, le 23 janvier, [de ses « graves préoccupations »](#), pointant un environnement légal « draconien ». Il a expliqué avoir reçu des informations « extrêmement préoccupantes » des ONG et des militants rencontrés début janvier

lors d'une visite au Royaume-Uni et rappelé aux autorités britanniques que, devant la triple crise à laquelle faisait face la planète – changement climatique, pollution et perte de biodiversité –, les activistes manifestaient « *pour le bien de tous* » et qu'ils devaient être protégés.

Michel Forst a cité le cas d'un militant condamné en décembre 2023 à six mois de prison ferme pour avoir participé à une marche pacifique au nord de Londres pendant seulement trente minutes. Stephen Gingell, un père de famille de 57 ans, militant de l'organisation Just Stop Oil, a fait appel de la décision. Il a été condamné dans le cadre d'une disposition du Public Order Act, une loi adoptée en 2023 criminalisant l'« *interférence* » avec l'usage d'« *infrastructures nationales-clés* » – routes, autoroutes ou dépôts de carburant. (...)

Adopté en 2022, le Police, Crime, Sentencing and Courts Act dote aussi la police de pouvoirs étendus pour restreindre le droit de manifester : elle peut procéder à des arrestations au seul motif que les manifestants font trop de bruit. Le texte crée une infraction pour avoir « *provoqué intentionnellement ou par imprudence des nuisances publiques* », assortie d'une peine maximale de dix ans de prison. (...)

C'est pour cette infraction que Morgan Trowland, 40 ans, et Marcus Decker, 34 ans, deux activistes de Just Stop Oil, ont été condamnés, en avril 2023, à respectivement trois ans et deux ans et sept mois de prison ferme. Il s'agit des condamnations les plus dures jamais prononcées au Royaume-Uni contre des manifestants pacifistes. (...)

Adrian Johnson, 56 ans, porte-parole de Just Stop Oil, [\[est\]](#) en attente de son troisième procès pour avoir participé quelques minutes seulement à une marche dans Londres en novembre 2023 – il a été acquitté lors des deux précédents procès par manque de preuves.